



Association loi 1901 agréée
Arrêté préfectoral 970572

Rappel: L'ASEOR a toujours travaillé avec un souci d'indépendance totale sur un plan politique. Elle ne reçoit aucune subvention de quelque organisme que ce soit.

Au sommaire :

1. Sommes-nous toujours des menteurs ?
Pouvons-nous encore faire confiance à nos élus ?..... 1
2. Les 40 ans de l'ASEOR.....2
3. Les projets sur Orsay..... 3
4. Les Conseils de quartiers..... 3
5. Quel type de transport pour le plateau de Saclay ?..... 4
6. Les contrats de développement territorial..... 5
7. Modification N°2 du P.L.U.....5

33 !

Vous tenez entre les mains le 33^{ème} numéro d'Infos ASEOR. Trimestriel, semestriel, parfois annuel, grâce à lui, depuis 1999, votre association locale vous informe des sujets qui vous préoccupent et de ses démarches.

Des sujets toujours brûlants sur les risques et agressions de notre environnement : risques d'inondation, urbanisation immodéré, grands projets régionaux, impacts de choix ou de non choix, vie des communes avoisinantes.

Depuis maintenant 2 ans, il est complété de « flashes » abordant en quelques lignes un sujet et envoyé sous forme de mails électroniques. Une ou, au plus, deux fois par mois, chaque flash vous informe d'un sujet ou d'une échéance prochaine.

Vous souhaitez vous y abonner gratuitement (ou, au contraire, vous désabonner) ? Laissez-nous un message sur www.aseor.org, rubrique «_contact_».

Vous souhaitez participer à la vie de l'association et à la rédaction d'Infos ASEOR ? Rendez-vous en dernière page, vous y trouverez un bulletin d'adhésion.



1. Sommes-nous toujours des menteurs ?

Pouvons-nous encore faire confiance à nos élus ?

Ce sont les questions que nous posons, en particulier après nous être faits traiter de menteurs en plein Conseil Municipal.

Dans notre bulletin N° 31 de novembre 2011, nous avons dressé un bilan des engagements électoraux de notre Maire en particulier sur le développement de la population d'Orsay. A l'époque, nous nous étions basés, pour notre calcul, sur les projets envisagés par l'équipe municipale mais pas tous concrétisés alors. Il était donc facile de contester nos chiffres.

Depuis, de nombreux permis de construire ont été accordés ou sont en cours d'instruction dont : les 8 arpents, l'Ecole Sainte Suzanne, le Guichet, le boudin sauvage, les petits immeubles de Mondétour, etc. sans compter les nombreux permis pour des logements individuels. De plus, le permis de démolir à l'emplacement « Vigouroux » (entre les rues Dubreuil et Archangé) laisse présager la construction de nombreux logements.

Sans se livrer à des calculs détaillés qui seront obligatoirement contestés par nos élus, brillants mathématiciens, et en considérant une occupation normale, l'engagement électoral qui était de ne pas dépasser 1000 habitants nous paraît déjà compromis.

Avons-nous menti ? C'est à vous d'en juger.

Par ailleurs, la loi permet de ne pas communiquer le dossier pendant l'instruction d'un permis de construire. Par contre, il n'est pas interdit d'étudier son impact sur le quartier avec les riverains et de ne pas se limiter à les informer une fois que tout est décidé.

Le projet du Guichet est un exemple des conséquences de cette « non concertation ». Nous ne parlons pas de l'aménagement du rond point actuel mais de l'entrée et de la sortie des véhicules qui sont en face d'une ligne blanche et du poteau du feu tricolore rue Racine. Elle oblige les voitures qui veulent aller à Orsay ou utiliser la voie Louise Weiss à aller faire demi-tour au rond point de Maillecourt à la hauteur de la rue Florian.

Non seulement il n'y a pas de concertation mais il y a des informations parfois fausses.

Prenons l'exemple du permis de construire N°0914711110046 rue Serpente. Le panneau réglementaire annonce l'extension de 70 m² de plancher pour un pavillon. Après vérification, nous avons découvert que le permis de construire accordé l'était pour un petit immeuble de 2 appartements de 199,5m², ce qui n'est pas la même chose. Les constructeurs et les promoteurs font donc ce qu'ils veulent à Orsay et le PLU voté par nos élus le leur permet.

Pouvons-nous encore avoir confiance ? A vous d'en juger.

2. - Les 40 ans de l'ASEOR



Eh oui ! Dans trois mois, l'ASEOR aura 40 ans !

C'est en effet le 22 janvier 1973 que la naissance de l'ASEON a été déclarée à la Sous-Préfecture de Palaiseau. Déjà, à cette époque les projets grandioses de la municipalité ont inquiété les Orcéens et les ont incités à se mobiliser et à se regrouper en association pour mieux se défendre. Ces projets portaient essentiellement sur la réalisation d'une voie rapide Est-Ouest, en fond de vallée, chargée de favoriser la circulation depuis Palaiseau jusqu'au lac de Lozère, la Ferme du chemin, la rue Racine. Elle devait ensuite franchir la voie ferrée pour aboutir rue de Verdun, puis se ramifier en deux branches : la première vers la faculté, puis Gif, la seconde vers le quartier des Vignes par la rue François Leroux et le chemin de la Gouttière.

A ce grand projet de voirie, s'ajoutait un projet d'urbanisation à haute densité dans le quartier des vignes : projet CERIOZ dont la variante la plus ambitieuse comptait la réalisation de 1200 logements.

Tous ces projets se situant au Nord de l'Yvette, dans un premier temps, l'association créée a été dénommée ASEON : Association pour la Sauvegarde de l'Environnement d'Orsay Nord. En partie grâce à l'action de l'ASEON, ces projets ont été abandonnés.

Ensuite, des problèmes se posant rapidement à toute la cité, les habitants du Sud de l'Yvette souhaitent

bénéficier des services d'une association déjà constituée et demandent que sa compétence s'étende à toute la ville. C'est ainsi que l'ASEON devient, le 2 décembre 1976 l'ASEOR : Association de Sauvegarde de l'Environnement d'Orsay.

Grands principes de l'action : la règle de fonctionnement adoptée par l'ASEOR est de toujours tenir compte des désirs des habitants des différents quartiers concernés et de n'intervenir qu'avec l'accord de la majorité de cette population. L'ASEOR procède, si nécessaire, à la réalisation de tracts et de pétitions, voire même le dépôt de recours auprès du Tribunal Administratif.

Pour accroître son influence, l'ASEOR a demandé à participer à l'élaboration des grandes actions entreprises par la Municipalité : POS, actuellement PLU, entre autres.

Son objectif principal est de maintenir l'Etat de résidence calme et agréable, le caractère pavillonnaire de nombreux quartiers, la préservation des arbres et des espaces verts, de lutter contre toute forme de pollution, bref de conserver une qualité de vie qui permette de dire : « *il fait encore bon vivre à Orsay* ».

L'ASEOR désire jouer un rôle de contre pouvoir. La Municipalité en place, se prévaut, à juste titre, de sa légitimité donnée par son élection. Mais il est normal (c'est une nécessité démocratique) que la population puisse se faire entendre et manifester éventuellement son désaccord, par l'intermédiaire d'associations, notamment.

Pour accroître son audience l'ASEOR a demandé et obtenu du Préfet de l'Essonne, le 26 février 1997 l'agrément pour l'environnement dans le cadre des communes d'Orsay, Saclay, Palaiseau, Villebon sur Yvette, Bures sur Yvette, Gif sur Yvette et les Ulis.

L'ASEOR est également membre de l'UASPS (Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay), de Ile de France Environnement, de France Nature Environnement, de Essonne Nature Environnement.

L'ASEOR intervient directement auprès de la Municipalité d'Orsay et auprès de la CAPS (Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay) par l'intermédiaire de l'UASPS.

L'ASEOR est une association totalement indépendante de tout organisme politique, administratif ou autre. Elle fonctionne grâce à des bénévoles, ne bénéficie d'aucune subvention et vit uniquement des cotisations de ses adhérents.

3. Les projets sur Orsay



Les projets sur Mondétour

- Les projets d'immeubles qui ont justifié les actions de l'ASEOR à propos du PLU à Mondétour sont désormais en cours de réalisation, et ces constructions ont déjà bien progressé. Rien n'empêche leur multiplication.

Les projets sur le Centre

- Rue A Maginot, le projet du promoteur, de construire des immeubles, se poursuit, les habitants de cette rue se mobilisent, et la mairie est bien embarrassée car elle sait que son PLU a été fait pour bétonner un maximum de parcelles au détriment de la qualité de vie dans nos quartiers.
- Ecole Sainte Suzanne le projet de construction de 117 logements pour étudiants est réactivé sans que l'on connaisse l'impact sur le quartier et le nombre de parking.
- Terrain Vigouroux, nous n'avons aucune information !

Projets de construction sur le Guichet

- rue Charles de Gaulle – rue Racine, permis de construire accordé à la société Bouygues-immobilier 131 logements étudiants et 91 logements familiaux, habitables pour septembre 2014
- rue de Versailles 'Boudin sauvage' que compte-t-on réaliser ?
- rue de Chevreuse, qu'en est-il ?

4. Conseils de quartiers

Le conseil de quartier de Mondétour

Maintenant qu'il n'est plus question d'évoquer le PLU, l'affluence au conseil de quartier de Mondétour revient à la normale, et la salle Piednoël, entièrement refaite, est adaptée pour l'accueillir. Les mêmes sujets reviennent inlassablement depuis la création du conseil de quartier : la circulation, la libération des trottoirs, l'éclairage public...

- *la circulation* : une expérimentation visant à mettre certaines rues en sens unique est organisée, au niveau de la jonction entre Mondétour et la Queue d'Oiseau. Sur la route de Monthéry, un feu tricolore « à récompense » a été installé à la demande des riverains, l'objectif étant que les voitures circulant sur cet axe respectent la limitation de 50 km/h. Normalement, il est censé se mettre au vert tout seul lorsqu'un véhicule

approche à la bonne vitesse. Dans les faits, le réglage est tel qu'il faut plutôt rouler à 35 km/h pour ne pas avoir à marquer le moindre temps d'arrêt. Et si un véhicule ne respecte pas la limite dans un sens, ce sont les deux sens qui sont pénalisés par un long feu rouge en même temps.

- *la libération des trottoirs* : beaucoup a été dit, mais il convient de rappeler que les voitures n'ont pas à se garer sur les trottoirs. Et à défaut, c'est la règle du stationnement alterné qui s'applique. Si ces règles du code de la route étaient correctement appliquées par tous, de nombreux soucis seraient évités.
- *l'éclairage public* : la question refait surface, avec notamment une proposition de couper l'éclairage au creux de la nuit ou bien de le moduler via des investissements. De toute façon, c'est la CAPS qui gère ces questions, à travers une entreprise spécialisée, donc il est peu probable qu'il y ait des évolutions à moyen terme.

Le Centre

Le conseil de quartier s'anime lorsque l'on a des sujets qui passionnent les habitants. Ce fut le cas lors du conseil de mai avec le projet de démolition d'une belle maison historique en meulière pour construire des immeubles dans un quartier pavillonnaire. De plus, la rue A. Maginot où se situe ce projet, est extrêmement étroite et totalement inadaptée à la circulation urbaine. Quel jeu joue la mairie, qui d'un côté met en place un PLU permissif et d'un autre donne l'air de défendre les riverains face au promoteur ? Cela se terminera sans doute par un « on n'a rien pu faire ! »

Beaucoup d'autres sujets non inscrits à l'ordre du jour furent posés par les participants, provoquant quelques vifs échanges. Finalement c'est lorsque la parole est libre que le débat s'instaure.

Globalement ce qui est reproché, c'est le manque de suivi, d'un conseil aux autres, des projets exposés et des demandes des participants.

On peut aussi constater que certains sujets, comme le PLU, ne sont pas inscrits sur les ordres du jour publiés, notamment lorsqu'ils risquent d'attirer un public contestataire.

Que dire de la présentation aux riverains concernés, de projets d'aménagement alors que tout est ficelé et que les remarques ne peuvent être prises en compte !

A noter que le projet de réalisation de 117 logements pour étudiants sur un terrain de l'école Sainte Suzanne va être lancé. A ce stade nous n'avons pas

connaissance du nombre de places de parking prévues. Ceci a fait l'objet d'une présentation au conseil de quartier du centre le 13 novembre. Le promoteur n'a pas su indiquer avec précision le nombre de parking prévus.

Dernière minute :



Avant d'imprimer cette lettre d'information, nous apprenons le vote, par le Conseil Municipal du 14 novembre 2012, de la nouvelle série de modifications du PLU soumis à enquête publique du 27 août au 29 septembre 2012. Le commissaire enquêteur a remis son rapport le 22 octobre. Ses conclusions valident la procédure suivie et sont favorables aux modifications. Cet avis favorable est assorti d'une condition suspensive, appelant à réécrire une règle et non à la supprimer, et de six recommandations.

La condition suspensive a été prise en compte dans le texte soumis au vote des conseillers. Par contre sur les 6 recommandations, seulement 3 sont retenues par la mairie. Cependant pour l'une d'elle, relative aux plans de zonage, la réponse de la mairie : « il sera fait suite à cette demande autant que de besoin » ! l'engage peu !

Globalement il y a eu 77 observations consignées dans 2 registres. 184 courriers adressés au commissaire enquêteur dont 177 proviennent d'une pétition initiée par l'ASEOR.

Cette enquête a aussi permis à de nombreux Orcéens de faire part des inquiétudes que génère ce PLU, et du refus de transformation des nombreux quartiers pavillonnaires en zones urbanisées avec des immeubles verrues. Les riverains concernés peuvent s'attendre à être bercés de belles paroles.

Nous publierons prochainement une analyse plus détaillée des modifications adoptées.

Conseil de quartier du Guichet

Les sujets présentés au dernier conseil de quartier du Guichet ont principalement porté sur :

- la rénovation de la piscine,
- la création de l'association SEL
- et surtout la construction prévue rue Racine (à la place des pompes funèbres) où la commune nous démontra le bien fait de cette réalisation sans avoir fait l'étude d'impact de cette construction.

Tout cela ne doit pas masquer les problèmes importants que le quartier va rencontrer en 2020.

D'après l'EPPS (Etablissement Public Paris Saclay), sur le plateau du Moulon :

- l'installation de 2 000 logements étudiants et 1 500 logements familiaux soit environ 6 000 habitants est prévue sur la commune.

→ ***Quels sont les solutions envisagées par la commune pour les accueillir ainsi que leur 'vivre' au quotidien ?***

- le résultat du modèle (simulation) sur la circulation, en prenant en compte la réalisation du métro et du TCSP (réalisation encore incertaine) pour un déplacement des personnes à 50% par moyen personnelle (voitures) et 50 % transport en commun (aujourd'hui 80% personnel et 20% en commun) montre une densification très importante sur Orsay, surtout sur l'axe vallée rue de Verdun, rue de Chevreuse, rue de Lozère ainsi que la N 118.

→ ***Quelles sont les solutions envisagées par la commune pour que l'on puisse continuer à circuler dans Orsay ?***

La commune a-t-elle réalisé une étude d'impact de ces constructions sur la vie à Orsay en 2020 ? Que prévoit-elle ?

A noter : la demande d'information sur l'utilisation du budget des conseils de quartier (50 000 € par quartier et par an) **n'a pas abouti.**

5. Quel type de transport pour le plateau de Saclay ?

L'accès aux différents Centres d'activités et aux villes répartis sur l'ensemble de ce territoire (CEA, Saclay, Polytechnique, le Moulon, HEC, etc) ne peut être solutionné par un transport lourd traversant de part en part le plateau, comme cela est envisagé. Il existe dans les deux vallées (Bièvre et Yvette) qui entourent ce territoire des transports en commun lourds (lignes RER B et C) auxquels doivent être reliés ces différents sites.

Au vu de ce constat, l'ensemble des associations de l'UASPS en sont arrivées à préconiser un maillage de transports en commun rabattant les usagers vers les 2 vallées et la ville de Saint Quentin. Lors du concours d'idées en 2006, elles ont même proposé dans le cadre du projet remis par le collectif « COLOS » (équipe N°13) un réseau de transport en site propre interconnecté au niveau du Christ de Saclay reliant ces 3 sites. La prolongation du Site propre actuel de Massy Polytechnique pourrait en être une première étape. Surtout que le tracé de la plateforme permettra à terme, si nécessaire, de remplacer les autobus par un tramway ou tout autre transport léger automatique ou non offrant une plus grande capacité de transport.

Les associations sont opposées au projet du métro tel que préconisé par le « Grand Paris » pour les

raisons suivantes :

- il ne permet pas l'accès à tous les sites et impose un réseau secondaire,
- son coût très élevé et les délais d'exécution ne permettent pas de répondre à l'urgence des besoins,
- pour rentabiliser la ligne, il est impératif d'augmenter le nombre de passagers d'où une urbanisation qui détruira l'environnement exceptionnel du plateau (Il existe d'autres sites en Ile de France mieux adaptés qu'un plateau pour un tel développement).

6. Les contrats de développement Territorial

Dans la loi N° 2010597 du 6 juin 2010 créant le projet du « Grand Paris », il a été prévu la réalisation de deux CDT (Contrat de Développement Territorial) pour l'aménagement du plateau de Saclay :

- un CDT pour le sud du plateau concernant les villes de : Palaiseau, Orsay, les Ulis, Saint-Aubin, Gif, Saclay et Bures en Essonne,
- un CDT pour les secteurs de Versailles-Saint Quentin en Yvelines dans les Yvelines

Ces CDT sont un projet commun d'aménagement entre l'Etat et les collectivités territoriales pour lequel les PLU locaux devront être ensuite rendus compatibles.

Ils feront l'objet d'une enquête publique qui vient d'être reportée à fin décembre 2013.

Avancement du CDT sud du plateau

Il nous concerne directement et est découpé en 3 secteurs qui font l'objet d'un projet de ZAC chacun :

- *Secteur Ecole Polytechnique* : la ZAC a été créée au cours du premier semestre 2012. Du fait de la station de Métro projetée au centre de ce quartier et de l'augmentation du nombre de logements (700000m² SHON augmentés à 840000m²) une nouvelle étude d'impact de la ZAC doit être réalisée ainsi qu'une révision simplifiée du PLU de Palaiseau qui a été votée par la Municipalité le 5 juillet. La modification de ZAC et celle du PLU feront l'objet de concertation et d'enquêtes publiques en avril 2013. (l'interlocuteur pour les collectivités est le Président de la CAPS)
- *Secteur du Moulon* : nous en sommes aux premières ébauches d'aménagement et aux premières réunions de concertation avec l'EPDS et les élus Gif, Orsay et Saint-Aubin. (l'interlocuteur pour les collectivités est le Maire

de Gif)

- *Secteur de l'Université* : aucune information (l'interlocuteur pour les collectivités est le Maire d'Orsay)

Actuellement il est prévu sur l'ensemble du CDT Sud la réalisation de :

- 7000 logements familiaux : 2500 sur le secteur Polytechnique, 2200 au Moulon, une grande partie du solde envisagé à Corbeville, pour lesquels nous n'avons encore aucune information.
- 8000 logements pour les étudiants.

Avancement du CDT Versailles-Saint Quentin

Les projets du côté Versailles sont seulement en phase de collecte d'informations.

7. Modification N°2 du P.L.U. : que de controverses !

Sur la forme :

Les remarques énoncées par le commissaire enquêteur dans son rapport sur la 1^o enquête du PLU, concernant l'amélioration de l'information et la concertation sur cette modification, n'ont pas été prises en compte.

Trois éditions en 3 mois, pourquoi une telle précipitation :

- le 1^o en juin, malgré les demandes de l'ASEOR, pas de concertation, puis une erreur de publication amène son annulation,
- le 2^o en juillet, concertation avec l'ASEOR qui formula ses remarques,
- le 3^o fin août, (document à l'enquête) ajout de paragraphes et modification de certains, pas de réunion urbanisme avec les élus, pas de consultation avec l'ASEOR sur ce nouveau document.

Sur le fond :

Le nouveau paragraphe de la page 2, concernant la mixité sociale ne tient pas compte des remarques faites par la majorité des Orcéens et recensées par le commissaire enquêteur dans son rapport sur le PLU. Celui-ci modifie profondément les orientations du PADD. On peut même parler de refonte du PLU.

Cette sur-densification et son extension sur la commune va à l'encontre de la conservation du caractère « village » d'ORSAY et est une fois de plus en opposition avec le PADD.

Bonnes fêtes et Meilleurs vœux pour 2013

Réservez votre soirée du jeudi 31 janvier 2013 pour l'Assemblée générale

INFOS ASEOR est une publication semestrielle adressée à tous les adhérents de l'ASEOR. Elle traite de sujets de fonds et d'actualité sur Orsay et son environnement : Opération d'Intérêt National Grand Paris – Saclay, respect des plans d'urbanisme, entretien de la ville, participation aux conseils de quartiers, respect des plans de protection inondations, nuisances aériennes, etc... L'ASEOR est une association agréée, créée il y a 40 ans, dont la vocation est la conservation, et dans la mesure du possible, l'amélioration de la qualité de la vie à Orsay.

L'ASEOR, association loi 1901, est également membre de l'Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay et des Vallées limitrophes (UASPS), du collectif COLOS dédié à l'Opération d'Intérêt National du Grand Paris, d'Essonne Nature Environnement et d'Ile-de-France Environnement. Ces différentes affiliations lui donnent accès et crédibilité auprès des instances, locales, départementales, régionales et nationales.

C'est ainsi, qu'au travers de l'UASPS, nous avons pu obtenir l'engagement du Président de la République sur la préservation de 2300 hectares de terres agricoles sur le plateau.

Notre agrément nous permet aussi d'ester en justice et ainsi de soutenir les particuliers ou groupements de particuliers lorsque ceux-ci nous sollicitent.

N'oubliez pas que plus nous avons d'adhérents, plus notre crédibilité est renforcée. Aussi :

Faites adhérer à l'ASEOR, vos amis, vos voisins :

Membre actif : 15€, Membre Bienfaiteur : 30€, Etudiant : 3€

Nom et prénom :

Adresse :

e-mail :

Nos coordonnées : ASEOR - 24 rue Christine, 91400 ORSAY

C.C.P. La Source 3097088R - tél & fax : 01.60.10.96.23

Tenez-vous informés, informez-nous : visitez notre site www.aseor.org, écrivez-nous